

N° emplacement défini
par les organisateurs :



Sentier du Gappas, 69210 – Savigny Tel : 06.73.78.74.69
Mail : videgreniersavigny69@yahoo.com

Vide Grenier du Dimanche 22 Septembre 2019 à SAVIGNY Bulletin d'inscription

NOM et Prénom :

Adresse complète :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

@Mail :

N° Carte d'identité : Délivrée le Par Préfet de

N° immatriculation de mon véhicule :

Emplacement :

INTERIEUR : Profondeur 2m (prêt de 2 chaises par emplacement)

- Souhaite réserver emplacement **intérieur** 3 mètres à 11€ = €
- Souhaite réserver mètre(s) supplémentaire(s) x 4€ = €

EXTERIEUR SANS VEHICULE : Profondeur 2.50 m

- Souhaite réserver emplacement **extérieur** 3 mètres à 9 € = €
- Souhaite réserver mètres (s) supplémentaire(s) x 4 € = €

EXTERIEUR AVEC VEHICULE : Profondeur 3.50 m

- Souhaite réserver emplacement **extérieur** 5 mètres à 18 € = €
- Souhaite réserver mètres (s) supplémentaire(s) x 4 € = €

ATTENTION, la longueur de l'emplacement doit être fonction de la longueur du véhicule (+ remorque).

Locations de tables :

- Souhaite réserver tables à 2 euros l'unité

TOTAL A PAYER :

→ Je joins à mon inscription AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2019 à l'adresse suivante :

APE de Savigny Sentier du Gappas 69210 Savigny (boîte aux lettres devant l'école maternelle du petit Prince)

- le paiement de ma réservation (par chèque à établir à l'ordre de l'APE de Savigny ou en espèces)
- la photocopie recto-verso de ma carte d'identité
- une enveloppe timbrée à mon nom et adresse

Ou mon adresse @mail

Ou mon numéro de téléphone portable (sms)

→ **Pour la confirmation de l'inscription**

Je certifie que les objets exposés sont ma propriété et n'ont pas été achetés ou volés dans un but de revente.

Je soussigné(e). Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du dimanche 22 septembre 2019. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Fait à le Signature :

N.B: Dès réception du bulletin d'inscription, le choix de l'emplacement intérieur / extérieur est définitif



Sentier du Gappas, 69210 – Savigny Tel : 06.73.78.74.69

Mail : videgreniersavigny69@yahoo.com

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

1- L'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques de Savigny : Organisateur du vide grenier de Savigny le dimanche **22 septembre 2019** de **8h00 à 16h00**.

L'accueil des exposants débute à **6h30**.

Les exposants doivent être obligatoirement munis de leur carte d'identité le jour de la manifestation.

Réservé aux particuliers.

Location de table sur place à 2,00€ dans la limite du stock disponible. Payable à l'enlèvement.

2- Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant s'engage à fournir les renseignements demandés pour valider son inscription au registre de la manifestation. Tout mineur doit être accompagné d'un adulte.

3- Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. ***Les voitures seront autorisées à l'extérieur uniquement sur les emplacements situés sur le parking extérieur – *A préciser à l'inscription***

L'APE se réserve le droit de refuser la présence du véhicule (+ remorque) si la **longueur** de l'emplacement n'est pas adapté.

4- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

5- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

6- Les places non occupées après **8h00** seront réputées libres et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas de pluie, la manifestation sera maintenue et les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.

7- Tout matériel non vendu devra être récupéré par l'exposant qui devra impérativement laisser propre l'emplacement à la fin de la journée.

8- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.